

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOÛT 2019

Date de la convocation: 29 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Etaient Présents : Mme GUERIN Maire, Ms AMPE et COQUEREL Adjoint
Mme et Ms BLAISE, CHAILLOU, de LOPPINOT et GAUTIER-DESVAUX

Absents excusés : M ZUNINO qui a donné pouvoir à Mme GUERIN
M DELESTANG qui a donné pouvoir à M. CHAILLOU
M. CHARTIER et Mme LAUNAY

Madame BLAISE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Relance de la consultation : choix de l'Architecte du Patrimoine pour la signature d'un accord cadre (Diagnostique et MO) pour les travaux de de toiture de l'église et demande de subvention ;*
- *Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural ;*
- *Présentations des devis à valider pour les travaux 2019 ;*
- *Informations et questions diverses.*

RELANCE DE LA CONSULTATION : CHOIX DE L'ARCHITECTE DU PATRIMOINE POUR SIGNATURE D'UN ACCORD CADRE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE TOITURE DE L'ÉGLISE:

DÉLIBÉRATION N° 2019-021

Le cabinet Touvé par courrier du 15 juillet informe Madame le Maire qu'il n'est plus en mesure d'effectuer l'étude préalable aux travaux de toiture de l'église.

Ce cabinet propose en remplacement les services de Madame GUIORGADZÉ leur collaboratrice qui accepte de déposer une offre en son nom propre.

En raison de ce désistement il semblait nécessaire de relancer la consultation auprès des entreprises sollicitées lors de la 1^{ère} consultation. Un cabinet a répondu maintenir son offre, le second cabinet n'ayant pas répondu, son offre est considérée maintenue.

Madame GAUTIER-DESVAUX a analysé les offres et donne lecture de son rapport. Sa conclusion est la suivante :
« Mme Claire GUIORGADZÉ, fournit une réponse satisfaisante, sur l'ensemble des critères de sélection, tout en étant moins disante, présente la proposition la mieux disante. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre d'accord cadre pour la Maitrise d'Œuvre de la restauration de l'église St Médard et notamment les toitures de Madame Claire GUIORGADZÉ, architecte du patrimoine ayant son siège 114 rue de Charenton, PARIS 12^{ème}.
- **SOLLICITE** auprès de la DRAC, la subvention la plus élevée possible tant au titre du diagnostic de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage que des travaux.
 - au recours à la maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine ;
 - aux initiatives mises en place afin d'assurer l'ouverture et la mise en valeur de l'édifice (musée de la confrérie de la charité)
- **AUTORISE** Madame le maire à signer l'accord cadre et les pièces liées à celui-ci

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL :

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Pinchard se déclarant acquéreur de la partie du chemin située dans sa cour.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et envisage de procéder à une enquête publique pour les deux ou trois dossiers d'aliénation de parties chemins ruraux. Ce sujet sera revu lors d'un prochain conseil.

DEVIS POUR LES DIVERS TRAVAUX 2019 :

DÉLIBÉRATION N° 2019-022

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2019 des travaux ont été prévus sur la base de devis qui ont été depuis renégociés. Il convient aujourd'hui de formaliser l'approbation de ceux-ci :

- Assainissement eaux pluviales du bourg :
 - **SAS ZUNINO TP :**
 - Réfection du réseau place de l'église et rue de Villiers : 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC
 - Travaux réfection tête de pont « la Mare basse » : 1 100,00 € HT soit 1 320,00 € TTC
 - Travaux de busage « Près Marais » : 11 219,00 € HT soit 13 462,80 € TTC
 - **ESSAY PEINTURE INDUSTRIELLE – EPI :**
 - Sablage et peinture epoxy des grilles de la mairie : 3 357,00 € HT soit 4 028,40 € TTC
 - **BASSAILLE REMI**
 - Piquetage et enduit du muret et pignon préau mairie : 5 874,00 € HT soit 7 048,80 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le maire à signer l'ensemble des pièces liées à ces affaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **PARIS-BREST-PARIS** : l'épreuve de cyclotourisme Paris Brest Paris traversera le village du 18 au 22 août. L'organisateur demande s'il est possible de maintenir l'éclairage public toute la nuit durant cette période.
- **LETRE SENATEUR** : Mme le Maire donne lecture du courrier de M. le Sénateur de l'Orne portant sur les travaux relatif au projet de loi « Engagement et Proximité ». L'Etat effectue une grande consultation auprès de l'ensemble des maires.
- **ENROBE CLOS DES CHAMPS** : La communauté de commune avec l'entreprise COLAS procèdera à la finition du chemin du « Clos de Champs » en enrobé le 09 sept. Un arrêté de circulation a été établi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30, et les Membres présents ont signé le registre.